



Séance du 20 Mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Madame Marie-Claire FAIVRE et de Madame Béatrice PY en qualité de doyen de l'assemblée

Etaient présents : Mmes et Ms S. COLLILIEUX – T. SEGUIN – G. BRIOT – M. JACOBBERGER – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET – O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE

Excusée : Mme C. COUDEREAU

Absents : Mme et Ms S. TETOT – R. KIFFER – A. IPPONICH – J. GROSJEAN

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L 2122-2 du CGCT,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il appartient à l'assemblée de déterminer le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Elle a proposé de fixer à 4 le nombre d'adjoints. Le Conseil Municipal, n'a pas formulé d'objection.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE